

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	46	43

SEANCE DU
30 JUIN 2025

Date de convocation du Comité Syndical
24 juin 2025

Date d'affichage de la convocation au siège
24 juin 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46
Nombre de suffrages exprimés : 48
Nombre de délégués ayant voté pour : 48
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le 30 juin 2025 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes d'Isserteaux, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Daniel MEURINE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, GRENET Daniel, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MARIN Nathalie, ROUZAIER Philippe, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel, POINTUD Serge.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, TRICHARD Dorothee, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : LAGRU Alain, ROBERT Andrée, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à Mme Malory GIANGRECO-BROC ;
- M. Jean-Pierre CHRETIEN donne procuration à M. Gilles DOLAT.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2025-22 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Budget Tri et Valorisation (BTV)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 ;

VU l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le passage au CFU pour l'ensemble des collectivités territoriales au plus tard au titre de l'exercice 2026 ;

VU le Compte Financier Unique 2024 (CFU 2024) établi en commun entre le SBA et le Trésorier Principal de Clermont-Ferrand au titre du Budget Tri et Valorisation (BTV) du SBA ;

VU la maquette du CFU 2024 annexée à la présente délibération ;

VU la délibération n°2022-36 du 29 septembre 2022 relative au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération n°2024-07 du 29 janvier 2024 relative à l'adoption du Budget primitif Tri et Valorisation 2024 ;

VU la délibération n°2024- 23 du 17 juin 2024 relative à l'affectation définitive des résultats 2023 ;

VU la délibération n°2024-37 du 23 septembre 2024 relative à la décision modificative n°1 ;

VU le rapport annuel 2024 du SBA, notamment sa partie dédiée à l'analyse des résultats financiers ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification introduit la délibération en informant le Comité Syndical que pour la première fois la réalisation des comptes 2024 est présentée sous la forme d'un Compte Financier Unique, qui fusionne dorénavant le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, le CFU compile les données de l'exécution budgétaire, qui étaient déjà présentes au sein du compte administratif, avec des informations patrimoniales, qui étaient uniquement associées au compte de gestion.

Il rappelle également que le compte financier unique est le document chiffré par lequel l'exécutif rend compte à l'assemblée délibérante du mandat qui lui a été confié au travers des différentes autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire et diverses autres délibérations).

A ce titre, le compte financier unique doit retracer l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable et budgétaire concerné, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser en investissement).

Pour rappel, le Syndicat du Bois de l'Aumône applique la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le Vice-Président présente les chiffres du Compte Financier Unique du Budget Tri et Valorisation de l'exercice 2024 :

Pour la section de fonctionnement :

	Dépenses		Recettes
011 - Charges à caractère général	3 654 726,35 €	013 - Atténuations de charges	27 816,41 €
012 - Charges de personnel	4 093 391,38 €	70 - Produits des services et ventes diverses	1 752 009,27 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 519 165,84 €	731 - Fiscalité locale	
66 - Charges financières	26 592,19 €	74 - Dotations et participations	3 376 421,67 €
67 - Charges spécifiques	345,48 €	75 - Autres produits de gestion courante	8 866 316,59 €
68 - Dotations aux provisions	77 091,00 €	76 - Produits financiers	9 225,00 €
		77 - Produits spécifiques	7 052,22 €
		78 - Reprises amortissement et provisions	58 573,00 €
Sous total - dépenses réelles de fonctionnement	11 371 312,24 €	Sous total - recettes réelles de fonctionnement	14 097 414,16 €
023 - Virement à la section d'investissement		042 - Opérations d'ordre entre sections	94 534,15 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 427 901,26 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Sous total - dépenses d'ordre de fonctionnement	1 427 901,26 €	Sous total - recettes d'ordre de fonctionnement	94 534,15 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	12 799 213,50 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	14 191 948,31 €
		002 - Résultat reporté de fonctionnement n-1	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 799 213,50 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 291 948,31 €
		Solde d'exécution 2024	1 492 734,81 €

Au terme de l'exercice comptable 2024, il est constaté un volume de recettes de fonctionnement de 14 291 948,31 €, pour une réalisation en dépenses de fonctionnement de 12 799 213,50 €. Le solde d'exécution de fonctionnement s'établit donc à 1 492 734,81 € (chap 002).

Pour la section d'investissement :

	Dépenses		Recettes
20 - Immobilisations incorporelles	61 740,00 €	10 - Dotations fonds divers et réserves	
21 - Immobilisations corporelles	1 396 355,05 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 800 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	157 166,36 €	13 - Subventions d'investissement	549 790,80 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	559 148,60 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
		27 - Immobilisations financières	
		024 - Produit des cessions d'immobilisations	
Sous total - dépenses réelles d'investissement	2 174 410,01 €	Sous total - recettes réelles d'investissement	2 349 790,80 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	94 534,15 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	
041 - Opérations patrimoniales	300,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 427 901,26 €
		041 - Opérations patrimoniales	300,00 €
Sous total - dépenses d'ordre d'investissement	94 834,15 €	Sous total - recettes d'ordre d'investissement	1 428 201,26 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 269 244,16 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 777 992,06 €
		001 - Résultat reporté d'investissement n-1	2 038 983,92 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 269 244,16 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 816 975,98 €
		Solde d'exécution 2024	3 547 731,82 €

Au terme de l'exercice comptable 2024, la section d'investissement constate une réalisation de 5 816 975 98 € en recettes et de 2 269 244,16 € en dépenses. Le solde d'exécution d'investissement s'établit donc à 3 547 731,82 € (chap 001).

En investissement, le montant des restes à réaliser 2024 est de 2 267 024,90 € en dépenses et de 126 000,00 € en recettes. Ils ont été repris au budget primitif 2025.

Le Président passe la parole au Président de séance élu pour l'occasion et quitte la séance du Comité Syndical au moment du vote conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de séance soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Financier Unique de l'année 2024 du Budget Tri et Valorisation.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du Budget Tri et Valorisation (BTV) du Syndicat du Bois de l'Aumône selon les éléments financiers exposés précédemment.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250630-DEL2025-22-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.